CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2024/03

Construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires
« En Mapraz » – Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après « COFIN ») s'est réunie le mardi 5 mars 2024 à la Salle des Réceptions de Mon Repos. Sa composition était la suivante :

Président :	Jean-Claude Merminod [UDC]
Rapporteur :	Eric Darbellay [PLR+ID]
Membres présents :	Pierre Dufay de Lavallaz et Yasmina Sandoz [Les Vert e s] Rémy Enga Luye et Daniel Gonzalez [PSIG]
Membres excusés :	Nader Donzel, Michel Haradhun et Pavle Velkov [FORUM] Basile Bischoff [PLR + ID]

La COFIN remercie la présence de M. Christian Maeder (Syndic). M. le Syndic expose les raisons de la demande du crédit de construction et donne toutes informations utiles à la COFIN.

Le crédit demandé de Fr. 117'000 HT correspond aux travaux de réalisation de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) pour une parcelle communale constructible située dans le périmètre du quartier «En Mapraz» en cours de construction.

S'agissant de raccorder un bien-fonds privé et communal, les travaux sont partagés entre la Commune et le maître d'ouvrage dudit quartier et se montent à environ Fr. 233'000 HT. La part de la Commune négociée avec le constructeur est de 47% (basé sur les surfaces brutes de plancher (SPD) et les niveaux constructibles ou potentiellement constructibles de la parcelle communale susmentionnée), soit environ Fr. 110'000 auxquels s'ajoutent Fr. 1'000 pour un contrôle caméra et Fr. 6'000 pour divers et imprévus, soit un total de Fr. 117'000 HT pour la Commune.

Le constructeur s'est occupé d'obtenir les offres pour les travaux de génie civil correspondant aux tarifs appliqués dans la soumission générale des travaux du quartier. Le constructeur gérera également les tâches de commande des travaux de génie civil, de la gestion du planning, du calcul des métrés ainsi que de la facturation. Les prix des travaux ont été revus et validés par le Service communal des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité (SBED), en fonction des prix du marché.

Notons que l'amortissement se fera sur une durée de 5 ans tel que mentionné dans le tableau récapitulatif de l'impact financier en page 9 et non en 10 ans comme écrit dans le texte introductif de ce tableau. La durée de 5 ans indiquée dans les conclusions est donc correcte. L'amortissement sera compensé chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration » compte n° 9280.01. Ce compte se monte au 31 décembre 2022 à Fr. 4.7 millions.

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2024/03

Construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires
« En Mapraz » – Crédit de construction

CONCLUSION

Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/03 tel que présenté.

Ecublens, le 9 mars 2024

Le Président	Le Rapporteur
Jean-Claude Merminod	Eric Darbellay